

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE de BERCHE

Installation classée pour la protection de l'environnement

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société Les Carrières Comtoises pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (renouvellement partiel et extension) sur le territoire de la commune de Berche, aux lieux-dits « Bans Dessus », « La Route », « La Cornaye » et « La Clavière », fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 21 février 2022 à partir de 8h30 au 23 mars 2022 jusqu'à 17h00** sur le territoire de cette commune.

M. Gilles MAIRE, lieutenant-colonel de l'Armée de Terre en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Berche, aux jours et heures d'ouverture habituels, sous réserve de dispositions particulières :

- **lundi de 8h00 à 17h30,**
- **mercredi de 13h00 à 17h00,**
- **jeudi de 8h00 à 17h30.**

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Berche, ou adressées directement par écrit à cette mairie (11 bis, grande rue - 25420 Berche) à l'attention de M. Gilles MAIRE, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 21 février 2022 à partir de 8h30 au 23 mars 2022 jusqu'à 17h00**, à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Carrière de Berche) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Berche aux jours et horaires suivants :

- **lundi 21 février 2022 de 8h30 à 11h30,**
- **samedi 5 mars 2022 de 8h30 à 11h30,**
- **mercredi 23 mars 2022 de 14h00 à 17h00.**

Pour se rendre en mairie de Berche et à la préfecture du Doubs, le port du masque sera obligatoire. Les mesures dites « barrières » afin d'éviter la propagation du virus Covid-19 devront être respectées. Il conviendra également d'apporter son propre stylo pour déposer ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :

M. Stéphane FIGENT

06.72.01.76.48

stephane.figent@carriere-l2c.com

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à la société Les Carrières Comtoises et au maire de Berche, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la société Les Carrières Comtoises.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur,



Christian HAAS